



# Demander un passeport

## Lieu de demande

La demande peut être faite auprès du bureau de la population de l'administration communale du lieu de résidence du requérant ou auprès du Bureau des passeports, visas et légalisations (BPVL).

## Montant à payer

Le montant à régler pour la délivrance d'un passeport est de :

<b>Procédure classique</b> (délivrance 7 jours ouvrables)			<b>Procédure d'urgence</b> (délivrance 3 jours ouvrables)		
Lieu de retrait : Mairie ou BPVL			Lieu de retrait : BPVL		
Âge du requérant	Durée de validité	Prix	Âge du requérant	Durée de validité	Prix
Moins de 4 ans	2 ans	30 €	Moins de 4 ans	2 ans	90 €
À partir de 4 ans	5 ans	50 €	À partir de 4 ans	5 ans	150 €

Le paiement peut s'effectuer soit en ligne via MyGuichet.lu, soit directement par carte bancaire auprès du Bureau des passeports, visas et légalisations (BPVL), soit par versement ou virement sur le compte chèque postal luxembourgeois du BPVL :

**IBAN LU46 1111 1298 0014 0000**

Dénomination: Bureau des Passeports, Visas et Légalisations  
6, rue de l'Ancien Athénée, L-1144 Luxembourg

**Communication: Demande d'un passeport pour « prénom / nom »**

## Prise de rendez-vous

<b>Lieu de demande</b>	
<b>Administration communale</b>	<b>Bureau des passeports, visas et légalisations (BPVL)</b>
Prenez rendez-vous auprès du bureau de la population de l'administration communale :	Prenez rendez-vous auprès du Bureau des passeports, visas et légalisations :
<ul style="list-style-type: none"> <li>Tél. : 99 30 12 (Lu-Ve : 08h00-12h00 et 13h00-17h00) (Je : 08h00-12h00 et 13h00-19h00)</li> <li>Mail : <a href="mailto:population@boulaide.lu">population@boulaide.lu</a> .</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tél. : 247 88 300 (Lu-Ve : 08h30-11h30 et 13h00-16h00) ;</li> <li>MyGuichet.lu.</li> </ul>

## Pièces justificatives

La photo d'identité est prise directement à la commune ou au Bureau des passeports, visas et légalisations.

Le requérant doit remettre les pièces suivantes :

- un titre d'identité ;
- s'il en dispose, l'ancien passeport ; ou
- en cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou de vol établie auprès de la police ;
- la quittance de paiement du montant de la taxe ou une copie de l'original.

## Cas spéciaux

- pour les enfants de moins de 12 mois :
  - une photo réalisée par un photographe de métier conforme aux normes établies par l'[Organisation de l'aviation civile internationale](#) (OACI).



# Plan d'accès au Bureau de passeports 6 rue de l'ancien athénée L-1144 Luxembourg



Heures d'ouverture des guichets:  
du lundi au vendredi  
de 8h30 – 16h00

Adresse email:  
[service.passeports@mae.etat.lu](mailto:service.passeports@mae.etat.lu)  
Fax: 22 02 91

Téléphone: 247 – 88300  
du lundi au vendredi  
8h30 – 11h30 & 13h00 – 16h00